

NOMBRES DE MEMBRES		
Afférents Au Conseil Communautaire	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
30	21	28
Date de la convocation		
23/06/2023		
Date d'affichage		
23/06/2023		

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
du Conseil de la COMMUNAUTE DE COMMUNES
du

"PAYS ENTRE LOIRE ET RHONE"
Séance du jeudi 29 juin 2023 (19 h)
À SAINT PRIEST LA ROCHE
L'an deux mil vingt trois
et le vingt-neuf juin à dix-neuf heures

Le Conseil Communautaire régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Jean-Paul CAPITAN, Président.

Etaient présents : JUSSELME Jean-Paul (Chirassimont), CHATRE Philippe, CAPITAN Jean-Paul (Cordelle), GERVAIS Christian (Croizet/Gand), NEYRAND Jean-François (Fourneaux), GIRAUD Jean-Marc (Lay), FOURNEL Béatrice (Machézal), GIVRE Dominique (Neaux), DAVID Blandine, DOTTO Luc, ROFFAT Hubert (Neulise), BRUN Charles, GIRARDIN Jean-Michel, REULIER Serge (St Cyr de Favières), COQUARD Romain, GIRAUD Stéphanie, GRIVOT Vincent, GEAY Dominique, MARTEIL Frédéric (St Symphorien de Lay), PERRIN Gérald (St Priest la Roche), CRIONAY Timothée (St Victor sur Rhins), BERTRAM Fabrice (Vendranges)

Excusés ayant donné pouvoir : FESSY Véronique (Pradines) a donné pouvoir à BRUN Charles (Pradines), LAIADI Ben Abdellah (Régny) a donné pouvoir à GRIVOT Vincent (St Just la Pendue), DADOLLE Aurélien (St Just la Pendue) a donné pouvoir à MARTEIL Frédéric (St Symphorien de Lay), PRAST Lionel (St Just la Pendue) a donné procuration à COQUARD Romain, PIZAY Séverine (St Symphorien de Lay) a donné pouvoir à GEAY Dominique (St Symphorien de Lay), BROSSETTE Maryline (St Victor sur Rhins) a donné pouvoir à CRIONAY Timothée (St Victor sur Rhins)

Excusés : ROCHE André (St Priest la Roche), BERT Pascal (Vendranges)

M. DAUVERGNE Jean-François étant arrivé à 20 h 32, n'a pas pris part au vote (ni Mme MONTEL Fabienne ayant donné pouvoir à M. DAUVERGNE Jean-François)

Délibération 2023-045-CC

Objet : Choix d'un scénario d'aménagement des Berges du Château de la Roche

Délibération 2023-045-CC

Objet : Choix d'un scénario d'aménagement des Berges du Château de la Roche

Le Président rappelle le contexte dans lequel cette étude a été lancée

- Le premier aménagement des berges date de 23 ans, il comprend le bloc sanitaire, le parking et la réalisation de 2 théâtres de verdure
- Le site du château est l'un des plus emblématiques du département de la Loire, il a accueilli 19 500 visiteurs en 2022 (dont près de 2000 pour les quartiers d'été). On estime que 100 000 visiteurs par an s'y arrêtent.

Il précise également les enjeux et objectifs du projet :

- accompagner la modernisation intérieure du château de la Roche réalisée en 2019,
- optimiser et favoriser l'accueil du public pendant les manifestations estivales, mais aussi tout au long de l'année,
- faciliter l'organisation technique et l'accueil d'artistes plus exigeants, tout en améliorant les conditions de travail de l'équipe Château.
- valoriser le site sur le plan paysager
- renforcer la complémentarité avec les autres sites touristiques du territoire de la CoPLER et des environs.

Après avoir présenté les propositions d'actions, les chiffrages prévisionnels et le calendrier, étayés par la visite sur site, le Président propose une validation de principe du scénario d'aménagement présenté, sachant qu'il faudra lancer une consultation de maîtrise d'œuvre et obtenir les autorisations d'urbanisme nécessaires, ainsi que des subventions complémentaires à celles déjà obtenues.

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil communautaire à l'unanimité :

- **APPROUVE** le principe d'un aménagement autour de 1 400 000 € HT de travaux qui pourra être phasé en plusieurs tranches,
- **AUTORISE** le Président à lancer les démarches préalables nécessaires à la mise en œuvre de ce projet, et notamment la consultation de maîtrise d'œuvre, les demandes de subventions et les demandes d'autorisation d'urbanisme

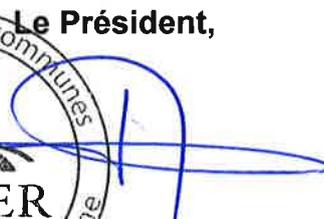
Fait et délibéré les jours, mois et an susdit
Saint Priest la Roche, le 29/06/2023

Le secrétaire de séance,



Vincent GRIVOT

Le Président,




Communauté de communes
du Pays entre Loire et Rhône
CoPLER

Jean-Paul CAPITAN

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-244200630-20230629-2023-045-CC-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 10/07/2023

Affichage 05/07/2023